



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Vendredi 09 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Jacques DECHENAUX à Jean-Marc GRAND
Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Colette ROULLET
Sarine VELLA à Yasmine GONAY
Daniel SUAREZ à Gérard BAKINN
Nathalie CHEVALIER à Michelle NOWAKOWKI
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO
Sébastien GRIVEL à Fabien MYLY
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO
Florence SCHAMBEL à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Gaëlle FAOU

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 02 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	19
Procurations :	09
Votants :	28

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/02

Modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Délibération N°2023/02

Objet : Modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 1^{er} juin 2023,

Considérant que l'avancement de grade consiste à changer de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois et que la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires d'une part et des missions correspondantes d'autre part pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que pour nommer les agents bénéficiant d'un avancement de grade en 2023, il convient de créer :

- 1 poste au grade de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) pour occuper les fonctions de responsable du service de la police municipale,
- 1 poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (22h30 hebdomadaires) pour occuper les fonctions d'agent d'entretien et de restauration.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,

Considérant les besoins du service enfance, il convient de créer :

- 2 postes au grade d'adjoint d'animation à temps complet, (35h00 hebdomadaires) pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire et extrascolaire.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois de la Commune de Vif comme suit :

Avec la création des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2023

Poste	Grade	Temps de travail du poste
VAN003	Adjoint d'animation	35H00
VAN004	Adjoint d'animation	35H00
VTE014	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	22h30
VPM03	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois de la Commune

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Gaëlle FAOU**Guy GENET****RESULTAT DU VOTE :****Pour : 21****Abstention : 7**